



HAL
open science

CEPEL - Centre d'études politiques de l'Europe Latine

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CEPEL - Centre d'études politiques de l'Europe Latine. 2010, Université Montpellier 1 - UM1. hceres-02033209

HAL Id: hceres-02033209

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033209v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :
CEPEL (Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine)
sous tutelle des établissements et
organismes :
Université Montpellier 1
CNRS

Juin 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

CEPEL (Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine)

sous tutelle des établissements et

organismes :

Université Montpellier 1

CNRS

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juin 2010



Unité

Nom de l'unité : CEPEL (Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine)

Label demandé : UMR

N° si renouvellement : 5112

Nom du directeur : M. Hubert PERES

Membres du comité d'experts

Président :

M. Yves SUREL, Université Paris 2

Experts :

(Mme Hélène COMBES, CNRS, CRPS/Paris 1, a été contrainte d'annuler sa participation pour raisons médicales)

Mme Laurie BOUSSAGUET, Université de Versailles-St Quentin

M. Xavier CRETTEZ, science politique, Université de Versailles-St Quentin.

Expert(s) proposés par des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

M. Franck FREGOSSI, CNRS, représentant section 40

M. Olivier NAY, représentant CNU section 04

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Jacques DE MAILLARD.

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Philippe AUGÉ, président de l'Université Montpellier 1 ; M. Pierre Demeulenaere (DAS INSHS)

Mme Ghislaine GIBELLO (déléguée régionale CNRS).



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite a eu lieu le mercredi 27 janvier 2010. La première réunion, une fois le comité installé, s'est déroulée entre 11h00 et 13h00. A l'issue de la présentation du laboratoire par son directeur, Hubert PERES, une discussion s'est engagée entre les membres du comité, le directeur de l'unité et les tutelles présentes. L'après-midi a été consacrée à la présentation des différents axes de recherche par les membres de l'équipe, à une rencontre avec l'équipe administrative, puis à des échanges avec les doctorants.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le CEPEL est basé dans les locaux de l'Université Montpellier 1. Fondé en 1983 par Paul Alliès notamment comme « Centre comparatif des politiques publiques et des espaces locaux », il a été remodelé en 2001 en conservant le même acronyme pour devenir le « Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine ». Les travaux qui y sont conduits portent essentiellement sur la comparaison des régimes de l'Europe latine (et de plus en plus au-delà), sur les politiques publiques (en particulier les politiques culturelles) et sur des thématiques proches de la sociologie électorale, de l'étude des partis et de la participation politique.

- Equipe de Direction :

Hubert Peres, en est le directeur. Il est assisté d'une équipe administrative composée de trois personnes. Le conseil de laboratoire se réunit trois fois par an.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	10	12
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	4	5
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	1	1
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	4	4
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.7 du dossier de l'unité)	24	24
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	7	7

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global :

Le CEPEL constitue une très bonne équipe, dynamique et bien identifiée au sein de l'Université Montpellier 1 comme auprès de la communauté académique en science politique. Elle a crû significativement ces dernières années, non seulement quantitativement (12 enseignants-chercheurs et chercheurs en 2007 ; 19 en 2009), mais également qualitativement en s'ouvrant à de nouvelles thématiques. Sur ce dernier point, l'ouverture de la dynamique comparative aux élites et à des régimes dépassant l'Europe latine (travaux à venir sur les Etats-Unis notamment), ainsi que le développement d'enquêtes en sociologie électorale, constituent les deux évolutions les plus significatives. Elles sont directement liées à l'obtention par le laboratoire de financements ANR importants. Si cette ouverture peut paraître souhaitable et positive, notamment parce qu'elle constitue une incitation à tisser des réseaux alternatifs de recherche et à favoriser de nouvelles formes de valorisation (au-delà en particulier de la revue *Pôle Sud* très directement liée au laboratoire), elle modifie également à l'évidence les équilibres internes au CEPEL avec des conséquences encore incertaines.



- **Points forts et opportunités :**

- Un bon niveau de publication pour l'ensemble du laboratoire.
- Plusieurs chercheurs publiants de qualité, reconnus dans leurs domaines respectifs.
- Tentatives d'internationalisation, en direction des Etats-Unis notamment, même si ce n'est encore qu'en projet. Cet effort outre-Atlantique fait suite à une collaboration déjà ancienne avec les pays d'Europe du Sud (particulièrement l'Italie et l'Espagne).
- Dimension comparative affirmée dans de nombreux travaux, mais sans doute pas encore systématisée et valorisée.
- Capacité à drainer des crédits (Cf. les deux financements ANR obtenus récemment).
- Vraie vie collective du laboratoire (présence des chercheurs et des doctorants au quotidien dans les mêmes locaux récemment rénovés).
- Attractivité du centre pour les enseignants-chercheurs (hors Montpellier).
- Implication des chercheurs dans l'enseignement au sein de plusieurs Masters Pro comme dans le Master Recherche.
- Revue Pôle Sud à présent reconnue en science politique comme une revue de qualité et bien identifiée sur ces thématiques (territoires, politiques publiques, Europe latine).
- Projet de Master bilingue et liens avec les Etats-Unis.
- Soutien des tutelles.
- Bonne intégration des doctorants, en particulier dans le cadre de séminaires et dans les projets de recherche.
- Objets et approches bien ciblés. Approches théoriques claires.

- **Points à améliorer et risques :**

- L'identité disciplinaire assumée ne devrait pas empêcher des tentatives de collaboration pluridisciplinaire (rapprochement avorté avec des philosophes). D'autres laboratoires de science sociale existent sur Montpellier et la création d'une MSH comme la prochaine fusion des universités montpelliéraines devraient d'ores et déjà encourager des rapprochements.
- Risque d'asymétries avec les ANR. De façon très claire (y compris dans le choix adopté par les membres de l'équipe pour présenter leurs recherches), les deux projets financés drainent l'essentiel de l'attention et des énergies. Cela risque, d'une part, de dualiser le laboratoire entre deux thématiques très différentes, et d'autre part, d'affaiblir d'autres travaux qui forment pourtant l'identité du CEPEL depuis sa création (politiques publiques, territoires, Europe latine).
- Grande dispersion des sous-opérations, d'autant que des recoupements sont possibles (Cf. sur les thématiques de sociologie électorale ou d'action publique). Il y a sans doute là l'effet d'une sédimentation de dispositifs et de « décalages » générationnels non résolus.
- Fragilité de certains programmes, notamment pour ceux qui dépendent fortement de l'implication d'enseignants-chercheurs externes. Or, ceux-ci paraissent parfois incités à (re-)venir s'associer plus directement aux activités de leurs universités de rattachement.
- Statut ambigu des deux observatoires, en particulier l'Observatoire du changement politique en Europe du Sud. Ces structures ne semblent qu'intégrées partiellement (et comme à regret ?) dans les activités du laboratoire. On peut y voir, peut-être, une tentative d'externalisation d'activités plus anciennes et majoritairement considérées désormais comme marginales.



- Nombre limité de HDR. L'encadrement des thèses est ainsi fortement concentré sur quelques enseignants-chercheurs.
- Peu de thèses soutenues (11 thèses intégrées au rapport d'activité, dont 6 sous la direction d'un seul enseignant-chercheur).
- Un problème de cohésion intellectuelle entre les masters proposés et les axes de recherche vient fragiliser l'unité et pourrait à terme handicaper son développement. Le master recherche ne semble en effet pas suffisamment lié à certains axes de recherche et les masters professionnels - d'où émergent quelques doctorants sous conventions CIFRE - souffrent également d'une distance parfois assez grande avec les sous-axes (seuls 2 sous-axes sur les 9 sont en lien direct avec les M2).

- **Recommandations au directeur de l'unité :**

- Diversifier les formes de valorisation (surreprésentation de Pôle Sud). Les publications dans les revues internationales côtées restent rares.
- Rationalisation du nombre d'opérations de recherche, afin d'inciter les chercheurs à travailler plus systématiquement ensemble.
- Clarifier le statut des observatoires.
- Harmoniser le statut des doctorants. La différence faite entre allocataires et non-allocataires (dans l'obtention de bureaux par exemple) paraît peu pertinente.

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	17
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	1
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	100 %
Nombre d'HDR soutenues	2
Nombre de thèses soutenues	5
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	



3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

- Pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :

Trois programmes importants se dégagent : le projet sur les « élites programmatiques », l'analyse électorale contextuelle et les politiques culturelles. Cette orientation tranche avec les objets antérieurs du laboratoire (territoires, Europe latine) moins présents aujourd'hui. Les recherches passées et en cours sur ces trois axes disposent d'une bonne visibilité au sein de la communauté académique. Le renouvellement des problématiques affiché par les uns et les autres est intéressant, mais l'originalité et le caractère effectivement novateur de ses travaux est à nuancer. La plupart des recherches se caractérisent cependant par de vraies réflexions méthodologiques, en particulier concernant la politique comparée. Ces réflexions mériteraient sans doute d'être systématisées et mieux valorisées. A souligner enfin que les recherches conduites s'appuient le plus souvent sur des dispositifs empiriques ambitieux. C'est en particulier le cas pour le projet ANR relatif à l'analyse électorale contextuelle qui dispose à présent d'importantes données quantitatives et qualitatives.

- Quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions :

La quantité et la qualité des publications peuvent être considérées comme significatives. Le comité a recensé 42 ACL (revues référencées AERES) pour 19 enseignants-chercheurs. On compte également 10 ouvrages scientifiques, 10 directions d'ouvrage et 8 directions de numéro spécial de revue. Par ailleurs, 11 thèses ont été soutenues selon le rapport d'activité, mais un examen attentif montre que 6 d'entre elles ont été dirigées par un enseignant-chercheur de Montpellier 1 qui n'est pas rattaché au laboratoire. Plus de 150 communications dans des colloques, nationaux et internationaux, sont également présentées. Enfin, les publications à l'étranger sont quantitativement importantes, mais sont très rares dans les revues les plus connues, notamment les revues britanniques et américaines.

D'une manière générale, les publications sont de qualité et plusieurs ouvrages/articles sont reconnus dans la discipline. Un bémol subsiste toutefois avec la surreprésentation de la revue Pôle Sud comme support de publication. Une diversification des supports, notamment en direction de l'étranger, paraît ainsi souhaitable.

- Qualité et pérennité des relations contractuelles :

Les différents échanges et la réunion avec les tutelles permettent de supposer l'existence de très bonnes relations avec la tutelle de l'UM1 (Cf. en particulier le soutien affirmé du Président de l'Université et les bonnes relations entrevues avec Madame le Doyen de la faculté de droit et de science politique). La nouvelle appellation, « Faculté de droit et de science politique » a été accordée récemment et atteste symboliquement de cette intégration. On peut noter en particulier des soutiens financiers importants de la part de l'Université (17 000 € dotation + 30 000 € BQR). Les crédits provenant du CNRS se montent à 14 000 €, auxquels il faut ajouter la présence de 5 chercheurs CNRS parmi les membres de l'unité (2 DR et 3 CR), de 1 AI et de 1 TCE.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

- Nombre et renommée des prix et distinctions octroyés aux membres de l'unité, y compris les invitations à des manifestations internationales :

Sur la période considérée, il faut citer 2 passages au grade de DR au CNRS et 1 réussite au concours de l'agrégation de science politique. Les enseignants-chercheurs du CEPOL sont régulièrement invités dans des manifestations internationales et sont présents lors des réunions scientifiques nationales (congrès AFSP en particulier).



- Capacité à recruter des chercheurs, post-doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers :

Le CEPEL paraît attractif, ayant en particulier obtenu le rattachement de 4 MCF d'autres universités. La liste des professeurs invités est quantitativement importante et un enseignant à l'Université de Denver, est à présent directement rattaché au CEPEL comme professeur associé. On peut ajouter la capacité réelle du CEPEL à recruter des doctorants et post-doctorants étrangers pour les associer aux ANR du laboratoire. Cette capacité d'intégration reste cependant limitée et inégale selon les projets considérés.

- Capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité :

75% du budget relèvent de financements externes hors dotation. Le CEPEL a obtenu récemment deux financements ANR (290 000 € pour l'un, dont 150 000 € gérés par le CEPEL ; 250 000€ pour l'autre). Cela étant, le CEPEL ne figure dans aucun projet soutenu par les fonds communautaires dans le cadre de PCRD, ce qui contraste avec la situation d'autres laboratoires de science politique en France.

- Participation à des programmes internationaux ou nationaux, existence de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers :

Le CEPEL est associé à plusieurs réseaux internationaux. C'est le cas en particulier dans le cadre du Laboratoire Européen Associé « Etapes », où le laboratoire collabore avec l'Université de Barcelone. Même chose pour les liens développés dans le cadre des observatoires, en particulier de l'Observatoire du changement politique en Europe du Sud. Toutefois, ces liens de long terme avec l'étranger souffrent d'un statut « flou » de l'observatoire, qui paraît désormais faiblement intégré aux activités réelles du CEPEL. Autre réseau, FEDERES, avec l'Espagne. Le projet du laboratoire fait, sur ce point, montre d'une grande ambition d'internationalisation (Cf. ouverture vers le terrain nord-américain dans le cadre de l'ANR OPERA). Les objectifs affichés ne paraissent pas totalement irréalistes, mais sont toutefois en fort décalage avec les liens existants et avec la faible visibilité du CEPEL dans ces contextes académiques.

- Valorisation des recherches, et relations socio-économiques ou culturelles :

Les interventions dans les médias nationaux et locaux sont nombreuses. Plusieurs membres du laboratoire disposent d'une expertise, qui les conduit visiblement à l'occasion à être consultés par les collectivités territoriales ou par les organismes d'Etat (rapport pour le Conseil d'analyse stratégique par exemple).

- Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:

- Pertinence de l'organisation de l'unité, qualité de la gouvernance et de la communication interne et externe :

Les différentes réunions ont nourri le sentiment qu'il existe de très bonnes relations internes entre toutes les composantes (EC, chercheurs, doctorants, personnel administratif). On peut toutefois souligner que l'augmentation quantitative du nombre de chercheurs, sans augmentation de l'encadrement administratif, pourrait à terme poser problème, surtout si l'on tient compte des risques de non renouvellement de personnel suite au départ à la retraite de la secrétaire/gestionnaire du laboratoire. Les différences établies dans les méthodes de suivi et d'évaluation de l'activité des doctorants allocataires et des doctorants non-allocataires ont été soulignées par plusieurs intervenants et ne semblent pas justifiées. Sur le plan de la communication, le CEPEL dispose désormais d'un site internet, mais aucune plaquette n'a encore été réalisée, en raison notamment du coût d'une telle initiative.



- Pertinence des initiatives visant à l'animation scientifique, à l'émergence, et à la prise de risques :

Sur ces dimensions, on peut mettre en avant la réorganisation récente du séminaire de doctorants (créé en 2007) en complément du séminaire organisé par les EC. Un comité de thèse devrait également voir le jour pour le suivi des allocataires.

- Implication des membres de l'unité dans les activités d'enseignement et dans la structuration de la recherche en région :

On peut souligner ici la très grande implication pédagogique des membres de l'équipe, puisque tous les chercheurs enseignent. Il existe par ailleurs des liens quasi-organiques entre le Master recherche et le laboratoire. Cela débouche en particulier sur la définition de projets de thèse financés, directement attachés aux contrats externes obtenus. Cela peut conduire à des situations potentiellement contraignantes pour les doctorants. Cela pourrait également contribuer à réduire les choix et les perspectives de recherche.

- Appréciation sur le projet :

- Existence, pertinence et faisabilité d'un projet scientifique à moyen ou long terme :

L'impression générale est très bonne. Les projets sont, en l'état, intéressants pour la discipline. Ils sont bien pensés et s'appuient déjà pour certains sur des données significatives. Cela étant dit, des problèmes de faisabilité pourraient apparaître sur certaines opérations, dont l'ambition paraît bien vaste et indéfinie au regard des moyens affichés (par exemple le projet C2). De façon plus générale, il apparaît au comité que les terrains et les approches sont trop disparates. Le CEPPEL affiche encore pour sa taille trop d'opérations de recherche et la rationalisation de l'ensemble n'apparaît pas suffisante, notamment parce que des thématiques transversales potentielles sont implicites et/ou minorées (comparaison, action publique, sociologie électorale). Les revendications d'autonomie méthodologique ou théorique parfois énoncées ne sont pas convaincantes, car elles voilent en l'état les potentialités d'intégration de plusieurs projets, ce qui pourrait nuire au fonctionnement et à la visibilité des « axes forts » du laboratoire.

- Existence et pertinence d'une politique d'affectation des moyens :
- Originalité et prise de risques :

On note ici, de façon paradoxale, une continuité apparente avec les recherches du précédent contrat quadriennal et des redéploiements sans doute à terme significatifs, notamment ceux qui sont attachés aux financements ANR. Le critère de l'originalité n'apparaît que modérément pertinent ici : si certaines discussions méthodologiques sont présentes, les recherches en elles-mêmes sont peu novatrices et conduisent plutôt à occuper des « niches » par l'actualisation et/ou l'importation de thématiques déjà en vigueur dans d'autres contextes académiques.



UMR 5112 Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
A	A	A	A+	A



Montpellier, le 12 mars 2010

Le Président

Ph A/ NG

Départ n° 2010 - 87

Monsieur Pierre GLORIEUX
Directeur de la section des unités
de recherche
Agence d'Evaluation de la Recherche et de
l'Enseignement Supérieur (AERES)
20, rue Vivienne
75002 PARIS

Monsieur le Directeur,

Je m'associe aux remerciements formulés par l'ensemble de la direction de l'unité de recherche «**Centre d'Etude Politique de l'Europe Latine (CEPEL)**» pour la qualité du rapport d'évaluation fourni à l'issue de la visite du comité d'expertise.

Vous trouverez ci-joint les réponses du Directeur de l'unité auxquelles le Vice Président du Conseil Scientifique et moi-même n'avons aucune remarque particulière à rajouter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Philippe AUGE



UMR 5112

Observations de l'équipe du CEPEL sur le rapport de l'AERES 2010

Les membres du CEPEL prennent acte avec une grande satisfaction de l'avis global très positif exprimé par le comité d'experts qui les encourage à poursuivre leurs efforts collectifs dans les directions et suivant les modalités exposées dans le projet de l'UMR pour le contrat quadriennal 2011-2014. A la lecture des observations détaillées, il leur semble toutefois nécessaire de faire part des remarques suivantes, classées selon les catégories suggérées par l'AERES:

1. Remarques (principalement) « factuelles »

- Si le rapport souligne à raison « l'existence de très bonnes relations avec la tutelle de l'UM1 » (p.7), il est surprenant qu'il ne soit fait nulle part mention du soutien appuyé affiché par M. Pierre Demeulenaere, DAS des sections 36 et 40, au nom de la tutelle du CNRS, lors de la première réunion de la visite. M. Demeulenaere avait notamment indiqué à cette occasion que, si le CEPEL constituait démographiquement une « petite » équipe, il s'agissait d'une équipe jeune, en plein renouvellement, et occupant une place originale et remarquée parmi les unités relevant de l'INSHS.
- La référence (p.5) à une « tentative avortée de rapprochement avec des philosophes » peut laisser penser que le CEPEL aurait manifesté une réticence à l'égard des « tentatives de collaboration interdisciplinaire ». Il n'en est rien. Le directeur du CEPEL avait informé le comité des conditions dans lesquelles, après l'avis très positif émis en 2009 par le conseil de laboratoire à propos de l'intégration d'une équipe de philosophes du politique de l'Université Montpellier III, c'est la direction de l'UM3 qui s'était finalement opposée à cette intégration. En dépit de cet échec qui ne relève nullement de sa responsabilité, le CEPEL entend bien poursuivre ses efforts pour explorer, notamment dans le cadre de la MSH de Montpellier, toutes les possibilités raisonnables de collaboration interdisciplinaire. Il faut d'ailleurs noter que deux philosophes de l'UM3 concernés par la tentative de rapprochement ont été associés à l'une des opérations du projet 2011-2014 (« Diversité, pluralismes, justices) et que d'autres opérations (notamment « Identités, mémoires et images en conflits ») s'inscrivent délibérément dans une perspective transdisciplinaire.
- En ce qui concerne le « nombre limité de HDR » évoqué page 5, l'équipe est en plein accord avec les vues du comité sur l'importance de cette question. Il lui semble toutefois utile de préciser:
 - Premièrement, que ce jugement doit être relativisé par le constat factuel, partagé par le comité, de la jeunesse de l'équipe. Ainsi, il ne semble pas anormal que les 4 MCF recrutés ces cinq dernières années par le département de science politique de l'UM1, qui participent fortement au renouvellement de l'équipe, ne soient pas encore titulaires d'une HDR, tout en étant fortement incités à s'y préparer.

- Deuxièmement, que le nombre actuel d'HDR (7) doit être rapporté au nombre de doctorants (24) : ce rapport permet d'éviter en l'état une concentration excessive des directions de thèse.
 - Troisièmement, qu'il a été fait mention, lors de la visite du comité, de la présentation par au moins deux autres membres du CEPEL d'une HDR dans le courant de l'année 2010. Il est donc très probable que, fin 2010, au moins la moitié des chercheurs et enseignants-chercheurs aujourd'hui en activité (9/18) seront titulaires d'une HDR.
- Le rapport fait allusion à une différence jugée « non justifiée » entre doctorants allocataires et non-allocataires, dans l'attribution des bureaux ainsi que dans les méthodes de suivi et d'évaluation de l'activité (p. 6 et p. 8). Le directeur s'était largement expliqué sur ce point devant les membres du comité en mettant en avant les faits suivants :
 - Tous les doctorants ont un plein accès à la fois à un bureau des doctorants doté de deux postes de travail informatiques reliés au réseau câblé Internet de l'Université et à la bibliothèque de science politique, réservée aux doctorants et aux étudiants de master, et dotée de deux postes informatiques comparables. Par ailleurs, le bureau des doctorants et la bibliothèque de science politique disposent d'un accès Wifi.
 - Tous les doctorants bénéficient, dans toute la mesure du possible et indépendamment de leur statut, du financement de leurs participations aux colloques et autres manifestations scientifiques nationales et internationales.
 - Tous les doctorants participent au séminaire interne du CEPEL et sont appelés à présenter l'avancement de leur travail dans le cadre du séminaire des doctorants.
 - Dans ce contexte général, le laboratoire s'efforce d'attribuer aux allocataires un poste de travail personnalisé dans l'un des bureaux collectifs. Cet avantage particulier nous semble justifié par : l'objectif de professionnalisation dans la recherche poursuivi par les allocataires, l'exigence d'un calendrier plus serré, leur intégration plus poussée dans les opérations de recherche (intégration dont la réussite est d'ailleurs soulignée par le rapport (p. 5), les tâches d'enseignement accomplies au sein du département de science politique. Par ailleurs, il a été signalé que cet avantage comportait une contrepartie : la demande faite aux allocataires de participer aux tâches collectives, telles que la tenue, à tour de rôle, de la bibliothèque. En tout état de cause, le laboratoire n'aurait pas, faute de place et de ressources, les moyens de fournir à chaque doctorant un poste de travail personnalisé (quel laboratoire français de science politique serait capable d'assurer une telle prestation à tous ses doctorants ?).
 - Le laboratoire a par ailleurs mis en place des comités de thèse spécifiques à chaque allocataire, comportant au moins un membre extérieur, ainsi qu'un comité d'évaluation interne au laboratoire et chargé d'évaluer l'état d'avancement des thèses pour les doctorants non allocataires. La différence entre les deux catégories de doctorants nous semble là encore justifiée à la fois par des raisons d'exigence de calendrier et de projet professionnel d'une part, et de moyens financiers d'autre part. Le laboratoire serait dans l'incapacité de financer ne serait-ce qu'une seule fois par an le déplacement d'une personnalité experte et extérieure au laboratoire pour chacune des thèses en cours.
 - Tout en reconnaissant le haut niveau, quantitatif et qualitatif, des publications de l'équipe, le rapport note « la surreprésentation de la revue Pôle Sud comme support de publication » et conseille une « diversification des supports, notamment en direction de l'étranger » (p.7). En restant dans le domaine factuel, plusieurs éléments nous semblent devoir pondérer ces appréciations :

- La revue *Pôle Sud*, que le CEPEL soutient matériellement, dont le comité reconnaît la qualité et le positionnement thématique original (p.5) et dont il faut rappeler qu'elle est une revue à comité de lecture international, classée par l'AERES, est précisément l'un des rares supports susceptibles de promouvoir des questionnements et des terrains relatifs à l'Europe du Sud pour lesquels d'autres revues ne manifestent qu'un intérêt limité. Il n'est pas illogique que des chercheurs travaillant sur ces problématiques et ces terrains s'y expriment volontiers. Par ailleurs, plusieurs membres actuels du CEPEL ont intégré le laboratoire *après* que leurs travaux avaient été accueillis par *Pôle Sud*. Cette revue constituant ainsi un élément d'attraction pour des chercheurs particulièrement intéressés par les thématiques de l'UMR.

- Pour autant, la place particulière de *Pôle Sud* n'empêche pas une substantielle diversification des supports de publication, y compris étrangers. Les membres du CEPEL, ont publié, ces quatre dernières années dans les revues françaises les plus prestigieuses [classées par l'AERES] (*Sociologie du travail, Revue Française de Science politique, Revue française de Sociologie, Revue Internationale de Politique Comparée, Revue d'histoire moderne et contemporaine, Politique et Management Public, Raisons politiques, Politique européenne*), dans de nombreuses revues anglo-saxonnes ou internationales en langue anglaise réputées et classées par l'AERES (*International Political Science Review, International Journal of Urban and Regional Research, International Social Science Journal, Governance. An International Journal of Policy, Administration and Institutions, European Political Science, European Planning Studies, French Politics, Social Network, International Journal of Sustainable Development, Journal of Health Politics, Policy and Law*), dans des revues espagnoles et italiennes de tout premier plan (*Revista de Investigaciones Políticas y Sociológicas, Journal of Modern Italian Studies, Modern Italy*, [classées par l'AERES], *Revista de Estudios Políticos*).

- L'état des lieux de l'internationalisation de la recherche des membres du CEPEL serait incomplet sans tenir compte, outre les articles des revues précitées et d'autres de moindre renom, des autres types de publications en anglais (2 ouvrages et 7 chapitres), en espagnol (7 chapitres), en portugais (1 chapitre) ainsi que des communications en anglais, en espagnol et en italien dans les grands congrès internationaux de ces quatre dernières années.

- Les membres du CEPEL sont tout à fait à l'unisson du comité de visite sur la nécessité d'aller encore plus loin dans cette voie et d'accéder aux plus grandes revues généralistes anglo-saxonnes de science politique qui accueillent aujourd'hui fort peu de travaux de chercheurs français en général, comme le dernier congrès de l'AFSP le rappelait récemment. C'est dans ce but qu'une priorité a été donnée ces dernières années à la participation aux grands congrès, tels ceux de l'*American Political Science Association*, ainsi qu'à l'insertion dans les réseaux de recherche dominés par les chercheurs américains. C'est à ce prix, en devenant des participants actifs au dialogue scientifique transatlantique, que les chercheurs du CEPEL pourront en effet développer les savoir-faire réclamés par les meilleures revues britanniques et américaines, et, pour reprendre les mots du rapport, améliorer leur « visibilité dans ces contextes académiques ».

2. Remarques (principalement) « de fond »

- Le rapport du comité de visite nous apparaît marqué par une tension entre deux évaluations de l'activité collective du laboratoire potentiellement contradictoires. D'une part, le rapport remarque la place importante prise par les deux ANR en cours, dotées de moyens financiers importants, et qui risqueraient de concentrer « l'essentiel de l'attention et des énergies » au

risque « d'affaiblir d'autres travaux qui forment pourtant l'identité du CEPEL depuis sa création » (p. 2). D'autre part, le rapport considère que « les terrains et les approches sont trop disparates » (p. 9) en pointant du doigt les effets « d'une sédimentation de dispositifs et de « décalages » générationnels non résolus » (p. 5).

Faut-il donc comprendre que le CEPEL se regrouperait à l'excès autour des projets faisant l'objet des deux ANR au risque de rompre avec son histoire ou bien au contraire qu'il devrait rompre plus nettement avec cette histoire pour gagner davantage encore en homogénéité ?

Nous considérons qu'il n'est pas anormal, ni a priori inquiétant, que coexistent des projets collectifs potentiellement fédérateurs et des projets de moindre ampleur collective qui permettent à certains d'entre nous de prolonger leurs recherches personnelles, a fortiori lorsque ces domaines d'études n'entrent pas dans le champ de compétences des ANR. Le laboratoire tel qu'il existe aujourd'hui n'a pas été constitué ex-nihilo, autour d'une thématique de recherche unique. Il réunit des chercheurs et des enseignants-chercheurs appartenant à des générations différentes et présentant des domaines de spécialisation scientifiques initialement divers. Dans ces conditions, la politique scientifique collective du laboratoire vise à faire évoluer ensemble des chercheurs dont les trajectoires antérieures à l'entrée dans l'équipe sont différentes, mais qui construisent des rapprochements en confrontant leurs centres d'intérêt et leurs méthodes et en parvenant à élaborer des projets communs et des participations croisées aux différentes opérations de recherche. Ce processus est souvent très rapide : les projets issus des ANR « PAECE » et « OPERA » ont été vite renforcés par l'apport de chercheurs du CEPEL qui en étaient initialement éloignés. Parfois ce processus est plus lent, ce qui explique par exemple l'impression d'une moindre intégration de l'Observatoire du Changement Politique en Europe du Sud.

Mais la position de l'équipe est sur ce point claire et consensuelle: nous cherchons à favoriser le développement des dynamiques collectives fédératrices tout en ne sacrifiant pas le pluralisme de trajectoires de recherche parfois engagées depuis longtemps.

- Le rapport énonce un « problème de cohésion intellectuelle entre les masters proposés et les axes de recherche » au motif que le master recherche ne serait pas « suffisamment lié à certains axes de recherche » et que les « masters professionnels » entretiendraient une « distance assez grande » avec ces mêmes axes » (p. 6). Pourtant, le rapport souligne plus loin « la très grande implication pédagogique des membres de l'équipe » ainsi que l'existence de « liens quasi-organiques entre le Master recherche et le laboratoire » (p. 9). Ces deux appréciations nous semblent rentrer, au moins partiellement, en contradiction. Le Master Recherche entretient en effet des liens très étroits avec les trois axes du projet du CEPEL (Cultures et valeurs, Institutions et Gouvernance, Démocraties et Participations) sans pour autant que toutes les opérations de recherche s'y trouvent représentées, ce qui n'aurait qu'un intérêt pédagogique très limité. L'organisation du master recherche accueilli par le CEPEL est pensée comme une activité complémentaire de la recherche proprement dite et non pas comme un simple « miroir » de cette dernière.

Les masters professionnels obéissent à une logique différente : créés par le département de science politique de l'UM1 comme des outils pédagogiques d'insertion professionnelle principalement hors du monde de la recherche, très largement pris en charge par des professionnels des secteurs concernés, ils entretiennent une relation plus indirecte, mais réelle, avec le laboratoire : soit parce qu'ils rencontrent certaines préoccupations collectives de recherche (l'analyse électorale pour le Master « métiers du conseil »), soit parce que leur thématique recoupe certains thèmes d'études de plusieurs chercheurs (gouvernance des institutions internationales, gestion des migrations pour le Master Opérateur en coopération internationale et Développement), et toujours parce que les réseaux constitués par les

chercheurs du CEPEL dans différents domaines professionnels (instituts de sondages, coopération internationale, journalisme) sont mobilisés pour animer ces Masters.

- Le CEPEL se félicite de la « très bonne impression » laissée par son projet scientifique à moyen ou long terme. Mais l'affirmation selon laquelle les recherches projetées seraient « peu novatrices » nous rend d'autant plus perplexes que les critères permettant de formuler ce jugement ne sont pas explicités et que le rapport affirme parallèlement que ces projets sont « intéressants pour la discipline » et « bien pensés » (p. 9). Par ailleurs, ce jugement est en porte-à-faux avec les décisions de l'ANR qui a accordé à des projets issus du laboratoire un financement cumulé de 540.000 € alors même que le caractère innovant des projets (Programmes Blancs) présentés constitue l'un des critères les plus importants du succès des appels d'offres. Dans les motivations de l'acceptation par l'ANR du projet OPERA qui structure l'une des opérations de recherche les plus importantes du prochain quadriennal, la qualité novatrice du projet est explicitement et fortement soulignée. Quant aux autres opérations de recherche du quadriennal 2011-2014, pour ne prendre que quelques exemples, au nom de quels arguments des recherches exploitant les données d'une base de données inédite sur le public des festivals culturels, ou bien se proposant de réaliser la première enquête d'envergure sur la diversité des candidats aux concours des fonctions publique, ou bien encore s'intéressant aux toutes nouvelles formes de participation relevant de la e-démocratie, peuvent-elles être considérées comme « peu novatrices » ?

Fait à Montpellier, le 11 mars 2010.

**Hubert Peres
Directeur du CEPEL**